



Paris, le 21 Janvier 2011

NON À LA RÉPRESSION SYNDICALE, PAS DE SANCTION POUR MARIA



Maria Traore secrétaire de section CGT de Paris 11 est convoquée le 28 janvier en conseil de discipline. Elle risque 3 mois d'exclusion.

La liberté syndicale est un droit, la faire respecter est toujours un combat. Quelques semaines après les grandes mobilisations de l'année 2010, son existence est toujours contestée et la virulence des tentatives pour la réprimer est bien réelle.

L'actualité montre que des directions d'entreprises s'en prennent à ceux qui résistent et conduisent la lutte pour combattre les plans sociaux pour de meilleures conditions de travail et de vie.

Entraver l'action de ceux qui s'engagent et proposent l'action collective, c'est tenter d'intimider les salariés pour les détourner du syndicalisme

combatif. C'est les priver des moyens de se défendre dans le but de porter atteinte aux droits individuels et collectifs dans l'entreprise et dans le pays.

Les exemples foisonnent (à France Télévision, à la SNCF, à la Poste, dans le commerce ou encore dans les hôpitaux...) et les sanctions envisagées ou prononcées sont d'une extrême gravité (mises à pied avec suspension de salaire, licenciements, etc.)

Maria, secrétaire de section CGT, est elle aussi victime de cet acharnement. Et au regard des griefs retenus, c'est bien l'activité syndicale qui est attaquée frontalement :

- Une « intrusion intempestive » dans le bureau du chef d'établissement :

Elle a tout simplement accompagné un salarié (Christophe licencié par la direction le 24 décembre) convoqué par 5 cadres suite à un débrayage massif des postiers de Paris 11 qui exigeait des effectifs supplémentaires.

- Une prise de parole le 1er octobre :

Aucune prise de parole n' a été faite ce jour.

- Des « allégations mensongères » envers le directeur d'établissement au travers d'une expression relatant la situation concrète du bureau :

Parce que maintenant la poste voudrait nous dicter le contenu de nos tracts ?

Avec la CGT, SUD, FO et la CFDT s'opposent à toutes sanctions à l'encontre de Maria.

Parce que faire respecter la liberté syndicale dans l'entreprise concerne tous les postiers participons massivement au rassemblement de soutien.

Un préavis de grève est déposé.

**TOUTES ET TOUS AU RASSEMBLEMENT
LE 28 JANVIER À PARTIR DE 14H00 DEVANT
LA DOTC PARIS SUD, 6 RUE FRANÇOIS BONVIN,
PARIS 15 - MÉTRO SÈVRES LECOURBE OU SÉGUR**